

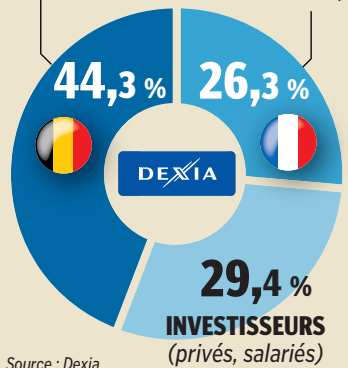
Après Rosny-sur-Seine, une douzaine de villes prêtes à attaquer Dexia

PRÊTS TOXIQUES. Alors que la plainte de Rosny-sur-Seine devrait déboucher sur l'ouverture d'une instruction judiciaire, d'autres communes s'appêtent à attaquer. La banque dénonce une « instrumentalisation » de la justice.

UN ÉTABLISSEMENT FRANCO-BELGE

BELGIQUE
(Etat, régions, communes...)

FRANCE
(Etat, Caisse des dépôts, CNP assurances)



Source : Dexia

Répartition du capital de Dexia.

C'est une brèche dans laquelle devraient s'engouffrer rapidement de nombreuses collectivités locales. En déposant plainte lundi pour « tromperie » et « escroquerie en bande organisée » contre la banque Dexia, M^e Bernard Benaïem a ouvert la boîte de Pandore. Cette plainte avec constitution de partie civile, la première au pénal, devrait entraîner dans les prochains jours la désignation d'un juge d'instruction au tribunal de Versailles. Un magistrat qui devra faire toute la lumière sur les agissements de la banque franco-belge, accusée par l'avocat d'avoir mis en place « des mécanismes extrêmement complexes » ayant floué des centaines de collectivités locales.

Près de 5 500 collectivités seraient concernées

Au-delà de Rosny-sur-Seine (Yvelines), et après avoir établi un « diagnostic » de leurs contrats d'emprunts, une douzaine d'autres collectivités se sont déjà tournées vers la justice ou envisagent de le faire. La communauté de commune des Grands Lacs (Landes) poursuit ainsi Dexia et la Caisse d'épargne devant les juridictions civiles. Elle envisage par ailleurs une plainte au pénal. Les villes de Carrières-sur-Seine (Yvelines) ou Ma-



Face à la tourmente judiciaire, la banque Dexia a démenti hier « avoir eu le moindre comportement susceptible d'engager sa responsabilité pénale ».

(AFP/OLIVIER LABAN-MATTEI.)

lataverne (Drôme) réfléchissent aussi à des poursuites. Au total, près de 5 500 collectivités auraient souscrit à des prêts dits toxiques, très risqués, qui avoisineraient les 20 Mds€, selon un document interne de Dexia publié par « Libération ».

Rosny-sur-Seine n'est pas dans ce cas. « En 2003, alors que l'un de ses emprunts à taux fixe aurait dû automatiquement basculer vers un taux variable nettement plus avantageux, Dexia le lui a caché et lui a vendu un autre emprunt à taux fixe, plus coûteux », décrypte Laurent Rispoli, expert indépendant qui s'est fait une spécialité du désendettement des collectivités (*lire ci-contre*). « Fixes ou variables, Dexia s'arrangeait pour vendre des emprunts aux taux les plus élevés possibles sans s'inquiéter de l'intérêt de ses clients », résume M^e Benaïem, qui dénonce un système « organisé ». Pour lui, « tout le monde a été berné. Le procédé est tellement astucieux qu'il ne peut être décortiqué que par des spécialistes. Les services financiers des grandes villes, comme les agents du

contrôle de légalité dans les préfectures ou ceux du Trésor public, n'y ont vu que du feu ». Dexia a démenti hier dans un communiqué « avoir eu le moindre comportement susceptible d'engager sa responsabilité pénale » et fustige, via la plainte de Rosny-sur-Seine, une « tentative d'instrumentalisation des tribunaux ». « Une telle plainte n'arrive qu'en dernier recours », rétorque M^e Benaïem qui veut la création d'une cellule à Versailles pour centraliser les procédures.

NICOLAS JACQUARD

Une bombe à retardement pour le secteur bancaire

Les plaintes pourraient avoir des répercussions désastreuses sur l'ensemble du secteur bancaire.

Les ennuis judiciaires s'accroissent

Avant la plainte au pénal déposée par Rosny-sur-Seine, d'autres actions ont déjà été intentées au civil contre Dexia. C'est le cas de la municipalité communiste d'Unieux (Loire) et de la ville d'Angoulême (Charente). A chaque fois, les élus prétendent que Dexia, qui détient 42 % des prêts aux collectivités locales, les a insuffisamment prévenus des risques pris. La banque a toutefois démenti le chiffre avancé par « Libération » de 5 000 collectivités locales victimes de prêts dits structurés auprès de

Dexia, qui reconnaît « quelques centaines » de collectivités exposées au risque. Pour le président du conseil général de Seine-Saint-Denis, le socialiste Claude Bartalone, qui a porté plainte dès février contre quatre banques, « le coût pourrait atteindre au final 5 à 15 Mds€ pour les collectivités ». Une certitude : la facture de ces dettes va être lourde. « Pour 2011, cela représente environ 15 M€, c'est le coût de construction d'un collège », s'insurge Claude Bartalone, qui préside la commission d'enquête parlementaire sur les emprunts toxiques.

Une banque très fragile

Fin 2008, Dexia (dont Dexia Crédit local, spécialisé dans les prêts aux collectivités, est une filiale) était au bord de

la faillite du fait de sa forte exposition à la crise des subprimes. Il aura fallu l'intervention des Etats belge et français (près de 3 Mds € chacun) pour sauver l'établissement. Depuis 2008, la banque a réussi à se débarrasser de 73 Mds€ de ces produits toxiques. Mais il lui en reste près de 124 Mds €. Des valeurs qui ne cessent de se déprécier. Or Dexia a besoin d'argent. D'où l'idée, qui circule ces jours-ci, d'exfiltrer ces actifs toxiques vers une structure de défaillance. Celle-ci pourrait être une banque publique de financement des collectivités dans laquelle la Caisse des dépôts et la Banque postale — toutes deux contrôlées par l'Etat — seraient mises à contribution. En clair, Dexia limiterait ses pertes grâce à l'intervention du secteur public.

Une affaire politiquement sensible

Si l'action intentée par la commune de Rosny-sur-Seine allait à son terme, une éventuelle mise en examen de son patron (hypothèse hautement prématurée pour l'instant) ferait désordre. Pierre Mariani, l'administrateur délégué de Dexia, est en effet un proche de Nicolas Sarkozy. Il fut son ancien directeur de cabinet au ministère des Finances. Celui qui se définit comme « sarkozyste, tendance canal historique » fut même décoré de la Légion d'honneur par le chef d'Etat lui-même en février...

OLIVIER BACCUZAT AVEC
BLANDINE SEIGLE EN SEINE-SAINT-DENIS

« La banque a utilisé une méthode déloyale pour faire de l'argent »

LAURENT RISPOLI

● créateur du cabinet Facs de conseil aux collectivités



ANTONY (HAUTS-DE-SEINE), HIER. Laurent Rispoli.

Laurent Rispoli, créateur en 1998 du cabinet Facs, est un expert indépendant en « optimisation de gestion de dettes publiques ». Il travaille, en collaboration avec une association, Un autre monde est possible, pour les collectivités.

En quoi consiste votre rôle ?

LAURENT RISPOLI. A faire des expertises chiffrées. Quand une commune nous sollicite, j'ouvre ses archives financières. Je tire la pelote de laine pour comprendre comment elle en est arrivée là. S'il y a un problème, nous faisons tout pour discuter avec les banques. En cas de refus de leur part, nous utilisons des méthodes développées depuis quatorze ans pour débarrasser la collectivité du risque et lui faire gagner de l'argent. Ensuite, nous confions les dossiers à nos avocats pour demander réparation. De plus en plus de collectivités se tournent vers nous. Les grosses sont les plus réticentes. Pour des raisons politiques, certains élus préfèrent éviter toute publicité.

N'auraient-ils pas dû être vigilants ?

Les montages sont tellement complexes que, si vous n'êtes pas de la partie, vous n'y voyez rien. Le but des banques comme Dexia ou Natixis, c'est de faire de l'argent. Il n'y a pas de mal à ça, sauf quand la méthode utilisée est déloyale. Ces banques affichent des taux « sexy », qui ne le sont jamais vraiment. Et les contrats ont des clauses opaques. **Vous dénoncez un système organisé. N'est-ce pas exagéré ?** Non, en ce sens qu'à chaque fois ces banques conseillent les collectivités à l'inverse de leur intérêt. Les contrats sont faits de telle manière que seul le banquier maîtrise le gain ou la perte potentielle. La France a été prise en otage par ces prêteurs historiques. Tout est fait pour que les collectivités restent endettées. Il serait intéressant de savoir ce que ces pratiques nous ont coûté depuis 1988. **PROPOS RECUEILLIS PAR N.J.**